



Commune de Tourrettes-sur-Loup
PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

Plan de zonage
Secteur ouest



Le Préfet des Alpes-Maritimes
Docteur GONZALEZ

1:5 000

Plan de situation

Février 2022

PRESCRIPTION du PPRIF : 30 janvier 2019

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL : 7 avril 2021

ENQUETE PUBLIQUE : du 25 octobre au 26 novembre 2021

APPROBATION du PPRIF : 27 AVR. 2022

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 ALPES-MARITIMES
 SERVICE DEPLACEMENTS-RISQUES-SECURITE



Zones :

- R - Zone de risque fort à très fort
- B1a - Zone de risque modéré à fort à prescriptions particulières
- B1 - Zone de risque modéré
- B2 - Zone de risque faible
- Zone non concernée par le risque



0 250 500 Mètres

Source : bâti et parcelle PCI vecteur (dgi 2021)

